L'AAPPMA de Pont de Roide et Environs s’engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France, à assurer la confidentialité des données à caractère personnel de ses adhérents, ainsi qu’à respecter leur vie privée.

Le présent courrier vous informe sur la façon dont l'AAPPMA traite vos données personnelles.

**Pourquoi L'AAPPMA de Pont de Roide et Environs traite vos données ?**

**L'AAPPMA traite vos données personnelles dans le cadre de votre adhésion volontaire à l'association.**

**À cet effet, les finalités poursuivies par l'aappma sont les suivantes :**

* Gérer l'identité de l'adhérent (nom, prénom)
* Gérer la commande de carte de pêche de l'adhérent (type)
* Encaisser les paiements
* Gérer les données personnelles de l'état civil (adresse postale, téléphone, adresse mail, date de naissance, profession, nationalité, sexe, etc…)
* Traiter les résiliations suite à litige
* Communiquer au titre de la relation normale entre une association Loi 1901 et ses adhérents
* Gérer les éventuels courriers (mails et courriers postaux)
* Gérer les contentieux
* Stocker des données de l'adhérent sous forme de dossier(s) Excel ou autre(s)

Vos données sont conservées pour la durée de validité de votre carte de pêche plus 2 ans, pour le cas où vous souhaiteriez œuvrer au sein du Conseil d'administration de l'AAPPMA. (point statutaire)

**Quels sont les destinataires de vos données ?**

Les données collectées sont destinées uniquement à l'AAPPMA.

Les données traitées peuvent, être transmises aux autorités compétentes, (Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs, services de l'État) à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires.

**Quels sont vos droits ?**

Vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, de suppression de certaines données non indispensables à votre identification et qui vous concernent.

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

**Comment exercer vos droits ?**

Toute demande d'exercice de vos droits doit être accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité délivrée par l'État français, ou passeport).

Après examen par le Conseil d'Administration de votre requête, une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA